



MAIRIE DU 4^e ARR.

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
D'ARRONDISSEMENT (CICA) DU 4^e ARRONDISSEMENT DE LYON**

=====

Séance du 15 mai 2024

Thème : la végétalisation

RÉMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à ce CICA du 15 mai 2024, ayant pour thème la végétalisation. Je vais passer la parole à Brigitte GILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Démocratie locale, pour présenter les intervenants et les questions de la soirée ensuite.

Merci.

Brigitte GILLET :

Merci, Monsieur le Maire.

La végétalisation, c'est devenu un problème très important. C'est dû au changement climatique et c'est un sujet qui interpelle les habitants de la métropole de Lyon, comme le montre le nombre de questions posées ce soir. Les questions posées concernent l'ensemble de la Métropole ou la Ville de Lyon, et plus précisément le 4^e arrondissement.

Je remercie l'ensemble des intervenants extérieurs à l'arrondissement pour leur présence ce soir. Je commencerai par remercier Monsieur Pierre ATHANAZE, 11^e Vice-Président de la Métropole, délégué à la Nature en ville et biodiversité, et Audrey MANGIN, Responsable du dispositif végétalisation en habitat collectif, Services nature et biodiversité, direction de l'Environnement, Écologie, Énergie, délégation Transition environnementale et énergétique de la Métropole de Lyon.

En ce qui concerne la végétalisation de la ville, je ne sais pas si Madame Molly WINGATE est arrivée ou si elle va arriver. Et je remercie aussi les élus du 4^e arrondissement, Élodie TRIAS, Première adjointe à la Mairie,

déléguée Mobilité et voirie, nature en ville et animal en ville, et Marie-Agnès CABOT, Conseillère déléguée aux Écoles et périscolaire, petite enfance, vie des aînés et liens.

Au niveau des déroulés, Il y a quatre questions à l'ordre du jour :

- La question n° 1 sera posée par La Croix-Rousse n'est pas à vendre, par Monsieur Richard HAUDUROY, sur la végétalisation de la place Bertone, Liaisons Vertes et de la végétalisation du côté est de la rue Thévenet ;
- La question n° 2 par Monsieur Philippe VINDRAS, Président du Conseil de quartier Centre, sur les problématiques liées à la végétalisation des propriétés privées ;
- La question n° 3 sera posée par Madame Isabelle CHEMIN, Présidente du Conseil de quartier Est, sur le recensement des espaces et outils pour la végétalisation citoyenne ;
- La question n° 4 sera posée par Monsieur Luc ARBIB, Président du Conseil de quartier Saône, sur la végétalisation des cours d'écoles.

Au niveau du déroulé, je vous propose une première phase où les quatre questions seront posées. Nous laisserons ensuite place aux réponses, en commençant par celles qui concernent la Métropole. Puis, en ce qui concerne l'arrondissement, Élodie TRIAS commencera par faire un bilan sur le quartier.

Nous aurons ensuite les réponses aux questions, puis un temps d'échange entre les associations et les intervenants. Et je laisse tout de suite la parole à Monsieur HAUDUROY pour la question de La Croix-Rousse n'est pas à vendre.

Richard HAUDUROY :

La végétalisation de la ville, notamment par la densification de celle-ci, de plus en plus importante, nous apparaît comme une évidence pour la préserver des fortes chaleurs, garder une humidité, préserver les animaux, les insectes et les vivants et atténuer ainsi les bruits et enjoliver celle-ci pour le plaisir des yeux, de la santé et du bien-être des habitants.

Nous pensons que la ville doit être vue comme un ensemble de lieux, mais c'est aussi comme des cheminements pour se déplacer agréablement à pied, en proximité pour les habitants, mais aussi en tenant compte de la faune et de la flore.

Nous tenons à rappeler que 70 % de la végétation se trouve dans les espaces privés et que les espaces de pleine terre peuvent être protégés et amplifiés sur notre ville et Métropole. En résumé, pour tenir compte des autres questions, donc du temps très court qui nous est imparti, nous souhaitons, de manière pragmatique, proposer trois projets :

- Végétaliser la place Bertone. Notre question : pourquoi furent supprimés les grands bacs à eau autour du podium avec un arrosage automatique ? N'est-il pas possible de les réinstaller avec une végétation adéquate ? Quelles propositions les services techniques peuvent-ils faire pour implanter, en plus des arbres, des plantes et des arbustes, pour compléter la végétalisation ? Les plantations en périphérie de la place ne seraient-elles pas les bienvenues, et notamment une haie — appelons-la comme ça — pour cacher les deux roues stationnées rue de Belfort, mais aussi pour créer un endroit un petit peu cosy sans supprimer les terrasses bien agréables, notamment l'été.
- Ensuite, autre projet, faire avancer le projet de Liaisons Vertes entre Saône et Rhône, du côté des Balmes de la Saône. Alors, notre question, c'est, pourriez-vous négocier l'accessibilité de la Villa Madinier depuis la rue du Chemin Vert ? La distance entre la rue du Chemin Vert et la porte du jardin de la villa donnant sur le chemin, ne doit pas excéder une centaine de mètres — et c'est en plus en proximité des riverains. Ensuite, créer un espace pédestre et végétalisé sur, par exemple, un trottoir agrandi depuis la Villa Madinier jusqu'aux tours Pernon, par la rue Henri Ferré ;
- Troisième projet, implanter une haie sur la rue Louis Thévenet, côté est. Celui-ci permettrait d'arborer ce côté de rue très minéralisé et créer une perspective à cette rue dont la vue ne donne que sur des immeubles dont les architectures très disparates, et on pourrait dire d'un autre âge, ne sont pas des plus esthétiques.

Merci.

Philippe VINDRAS :

Ma question porte sur l'efficacité des subventions métropolitaines en faveur de la plantation d'arbres dans les propriétés privées.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, la Métropole peut subventionner à hauteur de 30 à 45 % la plantation d'arbres dans les propriétés et copropriétés privées.

Le règlement de cette aide financière est décrit dans un document intitulé « Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs ». Le problème, c'est que l'aide n'est accordée qu'aux propriétés et copropriétés qui s'engagent, entre autres :

- À réaliser un travail préalable de conception par un paysagiste ou un écologue ;
- À pratiquer la fauche plutôt que la tonte ;
- À ne pas utiliser d'engrais chimiques ;

- À respecter les périodes de nidification et de floraison pour les tailles et les fauches ;
- Et bien sûr, à laisser la Métropole accéder aux espaces privés à des fins de contrôle.

Il n'est donc pas possible de demander une aide pour la plantation de quelques arbres sans faire appel à un paysagiste ni accepter nombre de contraintes coûteuses. Il semble que le dispositif proposé par la Métropole ait eu un succès bien moindre que prévu, malgré toute la communication pour informer les copropriétés *via* les régies d'immeuble.

Dans notre arrondissement, qui manque particulièrement d'arbres, le taux de végétation est à 25 %, contre 64 % en moyenne pour la Métropole.

Plusieurs copropriétés ont renoncé à bénéficier de cette aide en raison de ces contraintes et des surcoûts associés. Donc, compte tenu des surfaces privées disponibles qui sont importantes, il serait possible d'accélérer le rythme des plantations.

Nous souhaitons savoir :

- Combien de propriétés et copropriétés du 4^e ont bénéficié de cette aide à la plantation depuis 2021 ;
- Quel budget est alloué à cette aide pour l'ensemble de la métropole, et quelle proportion a été consommée ;
- S'il est envisagé de simplifier les conditions d'attribution de cette aide ou de créer une aide avec moins de contraintes pour la plantation d'arbres.

Alors, depuis, j'ai eu l'occasion de lire votre interview dans Le Progrès et je me suis demandé si le journaliste du Progrès n'était pas fâché avec les chiffres, mais apparemment, l'objectif, c'était de faire 100 soutiens, 100 aides, en l'espace de six ans — vous voyez, ça faisait six ans —, donc ça fait un peu plus d'une aide par mois. Du coup, en regardant un peu les conditions, je me suis dit que ce soutien n'était pas tant destiné à la plantation d'arbres qu'à la conversion écologique des grandes propriétés et copropriétés privées.

Si c'est le cas, vous me confirmerez, dans ce cas il manque quelque chose pour permettre aux petites copropriétés, et il y en a beaucoup sur la Croix-Rousse, de planter ici un arbre, ici deux, ici trois... Et ça, pour l'instant, pratiquement, aucune ne s'est décidée. Merci.

Isabelle CHEMIN :

Bonsoir à toutes et tous.

Le Conseil de quartier Est et Rhône s'attache, depuis plusieurs années, à porter des projets de jardins de rue, des espaces de végétalisation participatifs et collaboratifs. En commençant par le réaménagement du cours d'Herbouville, le fleurissement des jardinières de la rue Dumont d'Urville, le verger partagé et ses jardins de rues, également rue Dumont d'Urville, le bas de la rue d'Austerlitz, les pieds d'arbre et la haie replantée de la place Commandant Arnaud, la placette Jean-Jullien, le square Marie-Thé Mora et la dalle Artaud, en partenariat avec l'association.

Un travail a également été mené sur les espaces perdus à végétaliser. Il reste par ailleurs deux emplacements que nous souhaiterions voir végétalisés. Plusieurs petites questions :

- Première question, la place devant le jardin partagé Bonachoux. Projet déposé au BuPa, mais, bien sûr, puisque c'était Métropole, n'a pu être retenu. Erreur en notre défaveur. Pouvons-nous envisager d'aider les habitants qui se sont saisis de cet emplacement ? Et je viens d'y passer, les fleurs sont magnifiques et les bacs installés sont très bien entretenus.
- Deuxième question, les composteurs situés à côté du verger, rue Dumont d'Urville, ont été enlevés. Est-il possible d'agrandir le verger et de se saisir de cet emplacement laissé libre ?
- Et puis, nous avons fait un gros travail sur les espaces perdus ou des petits arbres, comme s'était appelé le dossier, est-il possible d'avoir un premier retour sur ce dossier qui avait quand même pris beaucoup de temps dans des diagnostics en marchant faits par plusieurs groupes de travail du Conseil de quartier ? Merci.

Luc ARBIB :

Ma question est relativement simple. Je vais parler de végétalisation des cours d'écoles et par rapport à mes précédentes interventions où je parlais de la pollution de l'air, les arbres n'y sont pour rien, parce que, je ne sais pas si vous le savez, mais les arbres c'est bon pour le CO₂ et la chaleur, mais ce n'est pas forcément bon pour la pollution, c'est simplement une croyance et, en fait, ça ne sert à rien, ça la fait même empirer.

Je souhaite connaître l'état d'avancement de la végétalisation des cours d'écoles, puisque sur le site internet de la Ville de Lyon, les écoles qui ont été traitées, ça doit s'arrêter à l'année 2021 ou 2022.

Et puis précisément, ce qu'il en est du programme réalisé et prévisionnel pour le 4^e arrondissement de Lyon, notamment, est-ce que l'école des Entrepôts, qui est à la sortie du tunnel sous Croix-Rousse, va être traitée ? Merci.

Brigitte GILLET :

Monsieur ATHANAZE, vous pouvez commencer par répondre pour les questions sur la Métropole. Merci.

Pierre ATHANAZE :

Oui, merci et bonsoir à toutes et tous.

Très heureux d'être là, très heureux de voir que le sujet de la végétalisation intéresse. Et c'est bien le sujet, pas la problématique, de la végétalisation, comme vous l'avez dit, c'est vraiment pour apporter des solutions à la problématique. Et on est effectivement dans des actions qui sont particulièrement fortes, qu'on a menées sur le domaine métropolitain, où on a planté 52 000 arbres cet hiver, en trois mois. C'est plus que ce qui a été planté d'arbres dans les trois derniers mandats réunis. Donc, il y a une véritable volonté de végétaliser.

On végétalise évidemment différemment quand on est à la Croix-Rousse que quand on est à Sathonay-Camp. On adapte évidemment, on a des types de plantations qui sont adaptés aux lieux où ils sont. On ne végétalise pas qu'en ville, mais également sur le périurbain et sur l'agricole, de façon à avoir une action sur le climat et sur la biodiversité.

Sur la pollution, effectivement, l'arbre n'est pas la solution miracle pour tous les polluants, ça ne l'est pas non plus pour le bruit, même si, effectivement, les gens se sentent mieux quand il y a des arbres et pensent que ça a un effet sur le bruit. Mais, si vous mettez un appareil qui mesure le son, ça n'a pas d'effet. Le fait que les gens soient relaxés sous les arbres, ça, déjà, c'est important. Les arbres ne guérissent pas tout, mais les arbres sont vraiment une solution sur la température, ce qui est vraiment notre priorité.

Il faut bien voir que les plantations en ville ont été codifiées au XIX^e siècle par Haussmann et Alphand, sur Paris. Elles ont été déclinées après dans les villes comme Lyon, Bordeaux, etc. C'était vraiment les plantations du XIX^e siècle qui ont perduré.

Sur Lyon, il y a eu un changement dans les années 1960-1970. On plantait comme à Paris les arbres, malheureusement, exclusivement des platanes tous les sept mètres. Dans les années 1970, on les a mis tous les quatorze mètres,

voire on a coupé un platane sur deux de façon à faire deux places de stationnement, ce qui a malheureusement un effet sur le rafraîchissement de la ville. On est évidemment beaucoup moins efficace, mais vraiment beaucoup moins efficace lorsqu'on a des arbres qui sont espacés les uns des autres, puisque les zones d'ombre sont séparées par des zones de chaleur et du coup, on ne rafraîchit pas. C'est pour cela que maintenant, quand on plante, on plante beaucoup plus serré. Soit quand on est contraint à des arbres d'alignements très serrés comme ça, on revient bien à un pas de sept mètres, voire on plante de façon encore plus serrée ailleurs.

On plante avec des arbustes chaque fois qu'on peut, parce que là, on est efficace sur la température. On a un site test où on mesure des tas de choses, l'hygrométrie de l'air, la tensiométrie du sol, etc., et la température. Des sites test où on a des arbres, des platanes tous les quatorze mètres et les mêmes platanes, mais accompagnés de plantations d'arbres plus petits, de grands arbustes et de couvre-sols.

La différence de température est sur les quatre mois d'été de 4,2 °C, ce qui est particulièrement sensible, et en période de canicules de 7,4 °C, ce qui est vraiment quelque chose d'important. D'autant plus important que les canicules qu'on a maintenant ne sont pas qu'un problème de confort, c'est vraiment devenu un problème de santé publique. Santé publique France a publié, il y a un mois, les résultats de la mortalité due à la canicule en France.

En 2023, il y a eu 5 167 morts en France, dues directement à la canicule. Sur le seul département du Rhône et de la métropole, 796 morts. On est le département le plus touché par les mortalités dues à la canicule, d'où l'importance et l'engagement très fort qu'il peut y avoir de la Métropole, mais également des communes — et j'insiste sur les communes — de la ville de Lyon — bien évidemment pour notre plus grand plaisir Rémi —, mais également des autres communes, il y a vraiment un élan pour planter.

Planter, on le fait partout et je reviendrai tout à l'heure aux plantations des cours d'école, mais sur le privé, effectivement, si on plante tout le domaine public au maximum, on ne va planter que 30 % de la surface de la Métropole. C'est pour cela qu'on a mis en place ce dispositif de plantation dans l'habitat privé, dans le collectif — bailleurs sociaux et copropriétés —, de façon à aider significativement les plantations ici. Alors, le dispositif n'était pas sur six ans, il a été adopté en 2023 et effectivement, on avait l'objectif de 100 résidences pour le mandat.

Objectif qu'on va pratiquement atteindre très prochainement, et c'est pour ça que lors du prochain conseil métropolitain, le 24 juin, on va faire une nouvelle version du dispositif qui continuera bien sûr toujours pour les bailleurs sociaux et les copropriétés du même type, mais on y rajoute également le pavillonnaire,

les instituts et les organisations médicosociales. Il y a énormément de structures qui s'occupent de handicapés, qui s'occupent de problèmes de santé, des choses comme ça, qui ont du foncier, mais qui n'ont pas d'argent pour végétaliser. Donc, on va l'inclure.

Effectivement, on souhaite qu'il y ait un accompagnement qui soit fait. L'accompagnement est pris en charge à 100 % par la Métropole, en plus de la subvention qui va effectivement de 30 à 50 % de base, mais tout Lyon est à 50 %, auquel cas on rajoute deux bonus, un bonus de 10 % si on a des végétaux labellisés « végétal local » et 5 % si on a des arbres ou des arbustes fruitiers. Ça peut être un pommier, ça peut être des framboisiers ou des groseilliers. Donc, ça fait un total de 65 %.

Cette prise en charge dont vous parliez, ce n'est pas de prendre un paysagiste pour planter trois arbres, ce qui serait effectivement complètement ridicule. C'est vraiment simplement d'avoir l'accompagnement. Il suffit d'appeler le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), et Arthropologia — association de protection de la nature spécialisée en insectes, mais pas que —, qui fait un accompagnement qui est très important, et il peut y avoir, à la demande de la copropriété, un accompagnement qui se fait pendant et après la plantation, donc qui est fait par une autre structure, c'est Des Espèces Parmi'Lyon. Et ça, c'est également pris en charge à 100 % par la Métropole.

Je laisserai la parole à Audrey qui reviendra là-dessus et qui vous a ramené des brochures dans lesquelles tout vous sera expliqué.

Et pour revenir sur les cours d'école, c'est vraiment un gros effort qui est fait maintenant. Je me rappelle quand j'étais enfant — c'était il y a très longtemps maintenant —, l'été il faisait chaud, mais au mois de juin, on n'avait pas de canicule ni au mois de septembre, et finalement, sur des cours en goudron, on jouait au foot, ça allait bien. Maintenant, les canicules commencent dès début juin et vont jusqu'à septembre. Et les cours sont souvent de véritables enfers l'après-midi. Il y a une véritable volonté de végétaliser ces cours, les collègues pour nous Métropole directement, et pour les communes, les cours d'écoles primaires et maternelles.

La Ville de Lyon a fait le choix, puisqu'on donne des subventions, selon un quota, habitants, etc., à chaque commune, et les communes flèchent les subventions comme elles le veulent. La Ville de Lyon a mis vraiment énormément, c'est 60 %, je crois, de la subvention totale, sur la végétalisation des cours d'école. Et ça, je tiens vraiment à le saluer. C'est la commune qui est allée le plus loin et ça tombe bien, c'est la commune où il y a le plus de monde et le plus d'écoles. Donc, il y a un travail énorme qui est fait là-dessus avec des choses très belles. J'ai eu le plaisir d'en inaugurer quelques-unes avec le maire de Lyon et les maires d'arrondissements concernés. Il se fait des choses vraiment très belles.

Ça ne va peut-être pas aussi vite qu'on le souhaiterait parce que, bien évidemment, ces chantiers-là se font pendant les congés scolaires, tous les travaux de terrassement, de décroutage, etc., pendant les vacances d'été, et les plantations pendant les vacances de Noël, pour des raisons évidentes. Mais la Ville de Lyon, maintenant, est vraiment sur un très bon rythme. C'est des choses qui sont juste indispensables, des choses qui sont souvent très bien pensées, puisque le corps enseignant est invité à la réflexion et on arrive à des résultats qui sont particulièrement importants. Je ne vais peut-être pas tenir le micro à moi tout seul. Je vais laisser des choses plus techniques, les chiffres à Audrey.

Audrey MANGIN :

Bonsoir et merci de m'accueillir pour cette réunion. Je suis contente de pouvoir donner effectivement quelques explications, parce que je pense qu'il y a eu des incompréhensions par rapport au dispositif et c'est bien qu'on puisse repréciser un peu les choses. Je propose de répondre aux trois questions que vous avez posées concernant le dispositif.

Concernant le nombre de propriétés et copropriétés du 4^e qui ont bénéficié de cette aide à la plantation, je rappelle qu'on ne finance pas les propriétés, on finance les copropriétés privées et les bailleurs sociaux. À partir du 24 juin, les établissements et services médicosociaux qui font de l'habitat résidentiel également. Et les espaces verts dans les lotissements. On aura quatre cibles pour le règlement.

Actuellement, il y a trois copropriétés qui ont bénéficié du dispositif du financement sur le 4^e arrondissement, il y en a trois également qui sont en attente de pièces complémentaires. Leur dossier n'étant pas complet, on ne peut pas l'instruire pour le moment. Et sans doute un certain nombre qui est actuellement vers le CAUE, qui pose des questions puisqu'on sait qu'il y a beaucoup de dossiers qui sont aussi en attente. Je ne sais pas si ça vous paraît beaucoup ou pas beaucoup, mais le montant qu'on a donné pour le moment est de 35 000 euros pour le 4^e arrondissement. Ça peut paraître peu, pourtant, je vous assure que moi, je vois en tout cas monter le nombre de demandes, pas spécifiquement sur le 4^e, mais globalement sur la métropole. Ça se fait vraiment progressivement parce qu'il faut savoir que pour les copropriétés, chaque décision est très longue, très lente. Quand vous avez qu'une ou deux personnes dans la copropriété qui est porteuse de la végétalisation, le temps qu'elle arrive à convaincre tout le monde, c'est très lent et très long. C'est pourquoi, justement, c'est ce que disait Monsieur ATHANAZE, jusqu'à 7 500 euros, on prend en charge les frais d'accompagnement pour la dynamique habitante.

Autrement dit, si vous avez une association, un prestataire qui peut faire cet accompagnement, qui a des connaissances naturalistes ou paysagères, il est possible qu'on le finance jusqu'à 7 500 euros, ce qui permet de faire des visites de sites, ce qui permet de faire des ateliers de plantations, des ateliers de coconception, ce qui permet d'embarquer toute la copropriété.

Parce qu'effectivement, vous avez raison, si j'ai bien compris, il ne s'agit pas que de planter des arbres sur les copropriétés. Sur la copropriété, si on ne fait que planter l'arbre, c'est-à-dire si on ne finance que l'arbre — et ça arrive pour certains projets, puisque c'est autorisé malgré tout —, il y a quand même le risque qu'au moment de la gestion, il y ait une gestion pas écologique derrière, qu'il y ait une mauvaise plantation qui soit faite. Si les habitants n'ont pas suffisamment les connaissances et les compétences, ils ne se feront pas le relais auprès de leur gestionnaire.

Donc, on finance 7 500 euros de frais d'accompagnement, et le travail de conception n'est pas obligatoire, mais il est conseillé, et on le finance intégralement jusqu'à 1 500 euros. Donc, il est tout à fait possible. La seule chose qu'on demande, c'est de passer par un professionnel pour planter les arbres, afin qu'on ne se retrouve pas avec une facture de Botanic et puis des arbres dont on ne sait pas s'ils ont été plantés dans les règles de l'art. C'est la seule exigence qu'on a, plus le fait qu'il faut donc deux strates sur les trois strates végétales.

Concernant la deuxième question, le budget alloué pour l'ensemble de la métropole, on sera sur la délibération de juillet à 600 000 euros, pour une enveloppe globale qui était de 2 500 000 euros. On aura en septembre la plus grosse délibération qu'on a eue jusqu'à présent, puisqu'elle sera normalement de 130 000 euros. Ça augmente lentement, mais quand même, ça augmente de manière conséquente.

Vous demandiez dans votre dernière question s'il est envisagé de simplifier les conditions d'attribution de cette aide ou de créer une aide avec moins de contraintes pour la plantation d'arbres. Aujourd'hui, très sincèrement, ce qui bloque le plus, c'est d'arriver à emmener l'ensemble de la copropriété à avoir la validation de l'assemblée générale. Aujourd'hui, on a des montants de projets qui démarrent à 500 euros et qui vont jusqu'à 200 000 euros. Je pense que le frein n'est pas vraiment les contraintes qu'on met dans ce dispositif, mais plutôt d'arriver à une prise de décision collective. Concernant le fait de simplifier, on a conscience quand même que le dossier n'est pas forcément évident à faire pour des gens qui n'ont pas les connaissances. Dans ce cas-là, n'hésitez pas à contacter le CAUE qui est à votre disposition pour vous conseiller sur la partie administrative pure, mais également, il est possible d'accéder à des points conseil d'une heure avec un paysagiste et une naturaliste. Les copropriétés viennent avec leur dossier, donc des photos, des plans, des souhaits, des

envies et ils sont conseillés pendant une heure par des professionnels. S'il y a besoin, il est possible également qu'ils se déplacent sur le site. Si la copropriété le souhaite, elle peut bénéficier de cette enveloppe de 7 500 euros quand elle dépose son projet. Je m'arrête là, j'espère cela répond à toutes vos questions.

Philippe VINDRAS :

Passage inaudible

Audrey MANGIN :

Il s'agit d'un règlement, on ne l'a peut-être pas suffisamment bien expliqué, mais effectivement, ce qui est obligatoire, c'est de se faire accompagner par un professionnel, mais pas forcément pour la partie conception, plutôt pour la partie plantation et achat.

Pierre ATHANAZE :

Oui, c'est vraiment pour la plantation. Alors, pour votre gouverne, quand on a travaillé au projet, j'ai effectivement reçu les représentants du syndicat des paysagistes qui tenait à ce que ce soit une mesure obligatoire, qu'on passe par des paysagistes. Et bien évidemment, ça n'a pas de sens. Si on part sur un projet neuf, à mon avis, oui, il faut questionner des gens qui peuvent dessiner, qui peuvent faire quelque chose. Là, on part bien sur des copropriétés qui sont déjà anciennes, où il y avait eu des plantations, peut-être pas suffisamment, où les arbres sont morts, ou n'ont pas été remplacés, l'objectif, c'était bien ça. C'était aussi de pouvoir travailler avec des petites copropriétés.

Bien évidemment, quand on est dans un arrondissement comme le 1^{er} ou le 4^e, ou quand on est à Solaize ou des communes qui sont très resserrées, des petites rues, des petits immeubles, ça n'aurait pas de sens. Donc, on a bien évidemment vu ce côté-là. Moi, pour faire assez souvent des réunions publiques dans diverses communes, souvent, j'ai des retours de copropriétés, qui ont bénéficié du système et qui, au contraire, ont trouvé qu'elles avaient été vraiment bien aidées parce que justement, il y avait eu des conseils derrière.

Je comprends que le dossier puisse faire un petit peu peur. J'espère que tout ce que vous a dit Audrey, vous aura un petit peu soulagé, puis dans les documents, c'est expliqué, mais on a bien pensé, effectivement — autant avec les bailleurs sociaux, c'est facile, on voit les présidents des bailleurs, ils ont des directeurs, ils ont des services qui s'occupent d'espaces verts, ça s'est fait de façon très simple et assez ambitieuse, on a très bien travaillé avec les bailleurs

sociaux —, mais on se rend bien compte, lorsqu'il y a deux ou trois habitants dans une copropriété et qui doivent en embarquer 50, 100 ou 200, que c'est difficile. Donc, on a vraiment essayé de faire le système le plus léger possible. Excusez-nous si on ne l'a pas suffisamment bien expliqué.

Philippe VINDRAS :

Il y a des petites copropriétés effectivement qui ont renoncé.

Pierre ATHANAZE :

Alors qu'on a subventionné des petites copropriétés, puisque, comme c'est de l'argent public qu'on donne à des privés, chaque subvention fait l'objet d'un arrêté. Donc, toutes ces subventions font l'objet d'une délibération en conseil métropolitain ou en commission permanente. Elles sont toutes présentées individuellement en commission environnement. Donc, ça peut aller de 500 euros jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros selon les projets.

Philippe VINDRAS :

Merci beaucoup.

Brigitte GILLET :

Je passe la parole à Elodie pour tout ce qui concerne le 4^e arrondissement.

Élodie TRIAS :

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Merci au Conseil de quartier et à La Croix-Rousse n'est pas à vendre pour les questions et les idées de projets que vous proposez et d'avoir porté à l'ordre du jour de ce CICA, les questions autour de la végétalisation, de la biodiversité et de la qualité de vie.

Je ne reviendrai pas sur les éléments généraux, mais les enjeux du réchauffement climatique et ses conséquences sur la santé, la biodiversité, la qualité de vie nous engagent. Et c'est bien en ce sens que la Ville de Lyon agit. Placer le végétal au cœur de notre projet urbain, c'est garantir un cadre de vie meilleur, plus agréable et plus sain. Les espaces verts sont également des lieux de rencontres et d'échanges et sont indispensables pour tisser du lien.

C'est à la fois pour répondre à ces enjeux climatiques, de santé publique et de lien social, que la Ville de Lyon consacre un budget inédit de 141 000 000 euros à la végétalisation de proximité à travers le Plan nature présenté en 2022.

Je me permets également d'excuser l'absence de Monsieur Gautier CHAPUIS, adjoint au Maire en charge de la Nature en ville qui est retenu à l'Hôtel de Ville pour une journée autour de l'alimentation durable.

Plus spécifiquement sur le 4^e arrondissement, ce sont 3 500 m² de surface qui ont été végétalisées depuis le début du mandat. Sept rues ont été végétalisées, deux parcs ont été réaménagés. Et pour cet hiver 2023-2024, ce sont 1 203 m² qui ont été végétalisés. Je profite également de cette intervention pour saluer la qualité du travail réalisé par l'équipe de jardiniers du 4^e, qui réalise vraiment un travail remarquable pour la Croix-Rousse et ses habitants.

Comment on fait ? D'abord, on densifie notre patrimoine arboré, à la fois dans les parcs et les jardins de la ville, comme au square Millaud, au square Bouvier et au square Dejean, qui vient d'être récemment rénové. Et puis également, on plante plus sur l'espace public, aux côtés de la Métropole, avec plus de diversité et différentes strates — Pierre ATHANAZE l'a rappelé —, à la fois arbres, arbustes et strates basses et couvre-sols pour rafraîchir la ville, diversifier des essences. Et c'est le cas de différents projets qui ont été menés sur la Croix-Rousse, notamment la rue Philippe de Lassalle, jusque devant le cimetière, qui a été végétalisée cet hiver, pour atteindre près de 700 m² végétalisés ; ou encore la Maille Cornier, avec la végétalisation de la rue Jacquard, l'avenue Cabias, jusque sur la place Tabareau ; et également la création de la place Jardin au carrefour Kubler/Jean Jullien, projet de reconquête urbaine qui a permis de végétaliser 389 m².

Donc, on multiplie les projets de proximité avec la Métropole et on plante également devant les écoles et les rues des enfants, donc rue Jacquard, également la place Commandant Arnaud, place Flammarion ou encore dans les cours d'école, ma collègue Marie-Agnès CABOT y reviendra plus en détail tout à l'heure. On plante donc aussi au plus près des habitants et des habitantes dans leur quotidien, sur les places et les rues, comme sur le bas de la rue d'Austerlitz ou sur la rue Dumont d'Urville.

Comment sont réalisées les plantations pour favoriser la biodiversité et une meilleure adaptation ?

D'abord, on plante plus jeune. L'arbre s'adapte mieux au sol et au climat, avec une meilleure reprise, il pousse plus vite que des sujets plantés plus vieux. On diversifie les essences, on évite dans nos parcs, mais aussi sur l'espace public les continuités monospécifiques. Cela favorise la biodiversité et notre palette est plus résiliente face aux maladies, les pathogènes comme le chancre coloré.

On remplace les arbres malades par d'autres essences, les micocouliers, érables, par exemple. On intègre également une part de comestibles et mellifères dans tous nos espaces végétalisés (pommier sauvage, poirier, arbousier, lavande, romarin), ainsi que des fleurs sauvages issues de semences locales (des trèfles des champs, des coquelicots sauvages, etc.). On favorise aussi la pleine terre pour offrir de meilleures conditions aux végétaux, favoriser l'infiltration des eaux de pluie et créer des îlots de fraîcheur l'été.

La biodiversité est aussi dans nos sols et c'est important d'avoir des sols vivants, organiques et perméables. C'est pour cela que l'on crée également des arbres de pluie en partenariat avec la Métropole. Et puis, on plante des vergers qui favorisent la biodiversité et les pollinisateurs particulièrement. La Ville de Lyon plante un verger par an et par arrondissement. Dans le 4^e, nous en avons planté plusieurs : le verger dans le parc Chazière, le verger Henriette Létourneau de la rue Dumont d'Urville, le verger de l'impasse Gord et celui planté cet hiver avec les élèves de l'école Flammarion dans le jardin de la maison Baillieu.

Quelques mots sur la palette végétale. Pour faire évoluer la palette, nous prenons en compte d'une part le changement climatique et d'autre part, la recherche d'une sélection végétale propre à l'identité Lyonnaise : le micocoulier, j'en ai parlé, le celtis, qui est une plante adaptogène aux conditions climatiques et apporte une réponse aux nouvelles plantations en ville, tout comme les 21 espèces différentes d'érables ou les plus de 30 espèces de chênes que nous avons sélectionnées dans la palette végétale. Il faut savoir aussi que nos arbustes sont avant tout issus de notre production locale dans le centre de production de la Ville de Lyon, où sont cultivées pas loin de 900 variétés différentes de vivaces.

Et puis, un volet également important, c'est la participation et la sensibilisation. Vous l'avez évoqué, Madame CHEMIN, dans votre intervention, les projets menés par la Ville de Lyon permettent de planter avec les habitants autour de projets gérés, justement, par les citoyens ou en cogestion. On y reviendra tout à l'heure avec l'intervention de Madame WINGATE, qui travaille sur le plan « Renaturons Lyon ».

Les plantations se font également avec les enfants. Cet hiver, les enfants des écoles ont participé aux plantations de l'avenue Cabias, où 166 arbustes et 1 170 vivaces ont été plantés en décembre 2023. Et au total, ce sont 272 m² végétalisés au sein de cette rue.

Les enfants ont également participé à la plantation du verger Baillieu et à celle de la place Commandant Arnaud, avec les enfants de l'école et aussi les enfants de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse.

Nous allons poursuivre ces projets de végétalisation et les idées de projets que vous nous proposez viennent nourrir notre réflexion et notre action à venir. Je vais tenter d'y répondre en regroupant plusieurs propositions.

Nous plantons plus, nous l'avons dit, et puis nous plantons mieux aussi, car un des enjeux est de prioriser notre action dans les secteurs les plus carencés en espaces verts. Nous sommes attentifs à relier des espaces entre eux pour créer une continuité végétale et également une amélioration du cheminement piéton. Monsieur HAUDUROY, vous évoquiez la rue Ferré, qui conduit jusqu'au parc Chazière. C'est une rue arborée et nous avons échangé avec les services de Pierre ATHANAZE et nous sommes sur un alignement maximal d'arbres. Les réseaux en sous-sol ne nous permettent pas de planter davantage d'arbres. En revanche, nous souhaitons poursuivre la densification de la végétalisation de la rue et nous privilégions un projet sur la bande déjà débitumée du terrain de sport.

Et puis, dans le même secteur, concernant la connexion du parc avec le chemin vert, la domanialité doit avant tout être étudiée, avant de pouvoir envisager un projet. Ensuite, on note que de nombreuses idées proposées concernent l'est de la Croix-Rousse, il y a effectivement une attente forte des habitantes et des habitants et c'est cette partie de la Croix-Rousse qui est la plus carencée en espaces verts. Le travail très détaillé réalisé par le Conseil de quartier Est de recensement des espaces perdus est pour nous un des outils précieux et on souhaite donc pouvoir les inclure dans les projets de végétalisation de rues qui nécessitent d'étudier de manière globale une rue.

Tout d'abord, en menant des études sur les réseaux situés en sous-sol afin d'évaluer cette capacité de planter, privilégier la plantation des trois strates et d'avoir un espace au sol suffisant pour permettre aux végétaux de se développer et d'apporter le maximum de fraîcheur. Et puis, on doit également évaluer le partage entre les autres usages, l'adéquation avec les réglementations en matière de mobilité et permettre une cohérence globale d'urbanisme sur la rue afin de conserver le caractère patrimonial.

Plusieurs espaces que vous avez proposés ont été inclus dans des projets en cours ou à l'étude. Je pense notamment au projet de la rue du Mail, qui concerne également la rue Dumenge et qui reprend des idées de végétalisation de votre dossier. C'est le cas également de la végétalisation de la place Commandant Arnaud, qui a eu lieu cet hiver, avec les 140 m² de bandes végétalisées, les 8 arbres renouvelés et 193 arbustes. Je pense aussi aux études menées dans le cadre de La Voie Lyonnaise N° 6 pour ce qui concerne les propositions du cours d'Herbouville. Et je rajouterai également les propositions sur la rue Thévenet qui pourront être étudiées avec la construction des immeubles GLH sur le tènement de l'ancien collège.

En ce qui concerne les propositions de plantation sur la rue Dumont d'Urville, nous allons concentrer notre action dans un premier temps sur ce qui a été réalisé, à savoir le verger Henriette Létourneau que nous souhaitons agrandir suite au regroupement des composteurs sur la place Commandant Arnaud.

Pour ce qui concerne les plus petits espaces qui sont dans le dossier des espaces perdus, par exemple, sous une barrière Wilmotte ils peuvent faire l'objet d'une végétalisation de jardin de rue en gestion citoyenne. La Ville de Lyon soutient ces démarches et on y reviendra par la suite.

Pour la place Bertone, qui apparaît à la fois dans le document donc des espaces perdus du Conseil de quartier et également dans votre question de La Croix-Rousse n'est pas à vendre. Effectivement, on constate des remplacements d'arbres vides. Et depuis la rénovation de la place, il y a maintenant plus de dix ans, des espaces verts qui étaient au nord-ouest de la place ont été supprimés. Je vous confirme que la renaturation de la place Bertone est un projet que nous souhaitons étudier prochainement, il est à l'ordre du jour. Je vous confirme également que nous avons programmé des études pour un projet autour du jardin Bonachoux et de la fontaine de l'âne, afin de créer un espace de repos autour de la fontaine. Nous pourrions revenir très prochainement vers les habitants et notamment avec les jardiniers du jardin partagé, qui sont moteurs pour végétaliser davantage cet espace.

Il me semble avoir fait le tour des questions des espaces que vous aviez évoqués, je vais laisser la parole à ma collègue, Marie-Agnès CABOT, elle pourra compléter sur les projets de cours nature, notamment, et par la suite, Madame WINGATE, sur le programme « Renaturons Lyon ».

Merci beaucoup.

Marie-Agnès CABOT :

Merci. Je vais surtout répondre à la quatrième question de Monsieur ARBIB concernant les cours d'école.

Ça a été un peu travaillé, les cours d'école ainsi que les cours d'établissement d'accueil de jeunes enfants, de façon un peu concomitante. Ce qui tombe bien, maintenant, j'ai ces deux casquettes. Ça a commencé en 2021, ces débuts de discussions par rapport à toutes ces cours nature. Sur le 4^e arrondissement, ce qui a été programmé, il y a eu plein d'études de faites pour voir quelles étaient les possibilités. Les retours d'expérience à mi-mandat — je vais essayer de faire un peu rapidement pour qu'on puisse avoir vraiment le temps de répondre à tout le monde —, on avait des ambitions, mais la faisabilité n'était peut-être pas non plus au rendez-vous.

Il y avait un problème d'accessibilité de la cour à des engins de chantier, la nature géotechnique, les suspicions de pollution, la localisation de la cour en secteur patrimonial. Enfin, plein de choses qui devaient être prises en compte pour ces cours d'école.

On va commencer par les cours d'école. Sur le 4^e arrondissement, et ça ne va pas faire partie de notre Conseil d'arrondissement de ce soir, et je m'en réjouis par avance de la délibération que je vais vous présenter tout à l'heure, à savoir la cour d'école Gros Caillou. J'en fais notamment des roulades parce que c'est une cour d'école qui me tient franchement à cœur. C'est une petite cour d'école que j'ai bien connue parce que j'ai été dans un préfabriqué dans cette cour — il y a beaucoup plus longtemps que toi, j'imagine, Pierre —, et mes enfants ont été également dans un préfabriqué dans cette cour. Donc, de voir cette cour qui est dans un très mauvais état, petite, etc., enfin végétalisée, on ne peut que s'en réjouir. Ça va être pour cet été et pendant les vacances d'été, donc ça va commencer au 8 juillet pour se terminer fin août, avec des plantations qui vont se continuer sur les petites vacances de la Toussaint. C'est très souvent à ce moment-là que ça va être fait.

Ensuite, avait été imaginée l'école Cornier qui devait pouvoir se faire. En fait, pour des histoires d'accessibilité d'engins — je ne sais pas si vous voyez comment est faite l'école Cornier —, ça s'est avéré franchement difficile. J'étais à une réunion et donc, ça ne va pas se faire tout de suite. On va pouvoir parler de l'école Lapierre également, qui avait été vraiment ciblée pour ça, ça avait bien commencé et ça s'est un peu arrêté, mais ce n'est pas terminé du tout. Il y a un problème de Balmes sur l'école Lapierre. Donc, pour l'instant, c'est en attente, ça ne va pas être fait tout de suite, mais il ne faut pas désespérer. Ça sera quand même quelque chose qui sera fait, mais on est un peu en attente.

Pour l'année 2025, l'école qui va être végétalisée sera l'école les Petits Canuts. Comme le disait ma collègue Élodie TRIAS, ce n'est pas vraiment dans l'Est, mais c'est une partie où ça sera intéressant de végétaliser, parce que même si l'hôpital de la Croix-Rousse est à côté avec un petit peu de verdure, c'est quand même un petit peu sec par là-bas. Donc, je suis ravie que l'école les Petits Canuts soit prise en compte. Ça, ce sera pour 2025. Et on espère 2026, pour l'école Lapierre, mais ça, c'est vraiment une espérance et un vœu pieux, je ne peux pas vous l'affirmer.

Concernant l'école des Entrepôts, parce que la question venait aussi pour les Entrepôts et je vois bien l'histoire de proximité. C'est vrai que pour l'instant, elle n'a pas encore été ciblée, parce qu'on avait vraiment des chantiers auparavant, mais elle sera étudiée également en temps et en heure. Il y a d'autres travaux qui vont être faits pour cette école, pas sur la cour, mais dans l'école, pour commencer, qui ont été demandés par la direction. Pour l'instant, l'école des Entrepôts n'est pas dans les priorités d'ici 2026.

Je vais rapidement parler des établissements d'accueil de jeunes enfants. Cette année, on aura la crèche Hénon, une crèche qui a déjà des poules et qui va être végétalisée bientôt, et j'en suis ravie. Il faut savoir que pour les crèches, c'est beaucoup plus compliqué que pour les écoles, car il y en a beaucoup qui sont dans des domaines privés, avec des locations, des copropriétés qui ne sont pas toujours très favorables à tout un tas de choses. Il peut y avoir des parkings dessous. C'est également très compliqué, je n'irais pas jusqu'à dire qu'on s'est emballés, mais on est partis un peu bille en tête, mais il y a eu un peu la réalité du terrain qui fait qu'on n'a pas pu faire comme on le voulait. Mais il y a des enveloppes qui ont été mises à disposition des établissements d'accueil de jeunes enfants pour les crèches associatives d'abord, puis municipales, de 5 000 euros, pour de la végétalisation en hors-sol. Par exemple, la végétalisation de la cour de la crèche Gros Caillou est complexe, car ce sont deux terrasses. Donc, on ne peut pas mettre des tonnes de terre dessus, sinon ça tombe.

J'espère avoir répondu à vos questions concernant les cours d'école. Je crois que j'ai fait le tour de toutes les écoles. Je n'ai pas parlé de l'école La Fontaine, parce que je vais en parler au cours de ce Conseil d'arrondissement. Ce sera ma deuxième roulade.

Je vous remercie.

Brigitte GILLET :

Je laisse la parole à Madame WINGATE.

Molly WINGATE :

Bonsoir à toutes et à tous. Molly WINGATE du Pôle Gestion Citoyenne de la direction Biodiversité Nature en ville.

Merci beaucoup pour cette question.

Élodie TRIAS vous a déjà donné pas mal d'éléments un peu spécifiques au 4^e arrondissement. Je vais essayer de répondre plus globalement à votre question sur les outils pour la végétalisation citoyenne à Lyon.

Votre question tombe assez bien puisque ça me donne aussi une belle opportunité pour reposer un petit peu tout ce qui se passe en ce moment sur la végétalisation citoyenne à Lyon. On a beaucoup de nouveautés, puisque vous le savez peut-être, il y a un peu plus d'un an, notre direction, anciennement des Espaces verts, a été restructurée et rebaptisée direction Biodiversité Nature en ville. Dans ce cadre, notre Pôle Gestion Citoyenne a été inauguré pour répondre,

entre autres, à un vrai engouement à l'échelle de toute la ville pour des processus participatifs en termes de végétalisation. L'inauguration de ce pôle était dans la continuité de ce qui se faisait depuis de nombreuses années déjà, et depuis 2005 sur les jardins de rue, mais se voulait restructurée pour absorber toutes les nouvelles demandes de gestion citoyenne, et a donc nécessité un travail assez large de réflexion pour structurer nos actions de concertation auprès du tissu associatif. Ce qui en a découlé très récemment, c'est un appel à projets qui s'appelle « Renaturons Lyon », qui a été lancé le 1^{er} avril et qui s'articule autour de trois champs d'action.

Le premier champ d'action, c'est les chantiers participatifs. C'est assez nouveau, mais on s'est inspirés de ce que d'autres collectivités font. Les chantiers participatifs, c'est de l'événementiel, c'est du « one shot », c'est un événement de quelques heures allant au maximum à deux ou trois journées. Je pourrais vous donner des exemples, je pense que c'est le plus parlant. Par exemple, ça peut être un chantier de plantation avec nos équipes, un chantier de déplantation, un chantier de création d'aménagements comme un verger ou une mare. C'est toujours de l'événementiel.

Finalement, on est ouverts à toutes les initiatives des citoyens. Un chantier participatif peut avoir autant de formats que de différents chantiers. C'est très flexible et on a voulu que ces actions soient souples pour pouvoir s'articuler autour des nombreuses idées différentes des citoyens.

Le deuxième champ d'action, c'est la cogestion. La cogestion, c'est quelque chose d'assez pionnier. Je pense que beaucoup de collectivités en France arrivent à la même conclusion logique que c'est un bon outil pour associer des citoyens. La cogestion, résumée simplement, c'est l'entretien collaboratif par des citoyens, que ce soit un collectif ou une association, et par nos équipes professionnelles de collectivité, par exemple nos jardiniers, pour entretenir un aménagement, que ce soit une mare, un verger, voire même un parc. On n'a pas encore été jusqu'à cette échelle-là, mais tout en soi peut s'imaginer.

Cette cogestion, je sais que vous en avez une petite idée puisque vous êtes impliqués depuis un certain temps sur le verger Henriette Létourneau. Mais cet appel à projets, c'est l'occasion de régulariser ce qui a été fait jusqu'à maintenant et ce qui n'a pas pu bénéficier d'autant de soutien que ce qu'on aurait voulu, parce que c'étaient des actions pour lesquelles on n'était pas encore structuré. L'idée maintenant, c'est de structurer cette cogestion autour d'un plan de cogestion qui vise à lister les actions qui peuvent être faites sur l'aménagement concerné et à les répartir de façon équilibrée entre nos équipes et entre le collectif. Je pourrais peut-être répondre à des questions plus spécifiques là-dessus.

Le troisième champ d'action, c'est plus dans la continuité de ce qu'on fait actuellement. C'est ce qu'on appelle la gestion pure. C'est des créations d'aménagements de végétalisation qu'on va ensuite livrer en gestion pure à un collectif. Entre autres, c'est les jardins familiaux, les jardins partagés, dont l'interlocutrice est plutôt Hélène FONFREDE à la direction du Développement territorial, et les jardins de rue.

Donc, pour les jardins de rue, on a aussi choisi d'ouvrir un petit peu le dispositif. Maintenant, on demande aux citoyens de nous proposer de nouveaux projets de jardins de rue, comme ce qui a été fait jusqu'à maintenant, mais aussi d'étendre d'anciens projets, et troisièmement, de reprendre en gestion des jardins de rue qui ont été abandonnés. On le sait, on a des critères d'éligibilité pour les jardins de rue de mieux en mieux rodés. On sait qu'on a quand même des pertes parfois des collectifs qui se démotivent pour des raisons qui se comprennent.

Vous pouvez aussi, dans le cadre de cet appel à projets, nous contacter au sujet d'un projet de jardin de rue qui a été abandonné ou que vous soupçonnez avoir été abandonné. Nous, on mène un petit peu l'enquête de notre côté et on peut ensuite vous proposer la gestion de cet espace.

Pour conclure, l'appel à projets, il est assez accessible et je pense que c'est des formulaires en ligne que vous pouvez trouver assez facilement en tapant « Renaturons Lyon » sur internet. Vous pouvez nous solliciter, moi et ma collègue, Marie CHASSAGNE, au pôle Gestion Citoyenne, avant de déposer votre dossier pour qu'on s'assure aussi que votre dossier soit bien ficelé, que l'on comprenne bien vos envies et pour répondre à vos questions éventuelles. Donc n'hésitez pas à nous appeler en amont. La date butoir, c'est le 1^{er} juin, il reste donc deux semaines — j'entends des cris —, mais ne vous inquiétez pas, en fait vous déposez un projet, ensuite, nous, on vient à votre rencontre. Donc, ce n'est pas grave si le projet est plutôt flou encore pour vous. C'est aussi notre rôle de vous accompagner dans la faisabilité technique. Ce qui est important, c'est peut-être de relire rapidement les critères d'éligibilité et les prérequis pour un dossier, qui sont détaillés sur l'appel à projets en ligne. Le critère le plus important, je dirais qu'il faut que tout jardin de rue, mais aussi tout projet, soit porté par cinq foyers de cinq adresses différentes. On a fait ce choix pour permettre une résilience des projets face à des publics qui déménagent beaucoup ou qui partent en vacances. C'est important que les suivis bénéficient d'une vraie mobilisation citoyenne, et c'est aussi l'objectif de nos projets. Ce n'est pas juste de végétaliser la ville, c'est aussi permettre de créer du lien autour du sujet de la végétalisation.

Tout ça pour dire que si vous avez des doutes sur votre projet, ce n'est pas grave, vous pouvez quand même nous envoyer votre demande et ensuite, on coconstruit le projet avec vous.

J'espère avoir répondu à vos questions. Et puis, encore une fois, n'hésitez pas à nous solliciter avant le 1^{er} juin ou alors après.

Merci beaucoup.

Brigitte GILLET :

Merci beaucoup.

Luc ARBIB:

Si je peux me permettre.

RÉMI ZINCK :

On n'a pas beaucoup de temps.

Luc Arbib :

Oui, j'ai quinze secondes pour constater une fois de plus, qu'au niveau du Conseil de quartier, les présentations étaient très intéressantes avec des budgets à la Ville de Lyon et la Métropole, mais il y a 0 euros pour le quartier Saône. Donc, si on faisait une cartographie des politiques publiques par quartier... à la limite, on n'a pas besoin d'en faire, parce que vu ce qu'on met sur le quartier Saône, ce n'est pas grand-chose.

RÉMI ZINCK :

Vous oubliez le réaménagement des berges de Saône qui a eu lieu pendant le mandat d'avant, qui a quand même été conséquent. Il faut aussi remettre les choses dans leur contexte.

Luc Arbib :

Que pour le quartier, bien sûr.

RÉMI ZINCK :

Ça en fait partie, Monsieur.

Luc Arbib :

Monsieur ZINCK, ça a été fait il y a plusieurs années.

Vous allez parler du tunnel sous Croix-Rousse aussi.

RÉMI ZINCK :

On va conclure, s'il vous plaît.

Brigitte GILLET :

Merci. Je remercie l'ensemble des intervenants pour toutes les informations qu'ils nous ont fournies et aussi les associations pour leurs questions.

Je vous annonce l'inauguration du square Dejean le 27 mai à 17 h 00.

Je voulais remercier, Lionel LERCH, Achille AUDOUARD et Camille MARTELLI pour leur aide à la préparation de ce CICA et Mohsen BENSALÉM pour la partie technique.

Merci à tous.